



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE
Sous-Préfecture de Nérac

Nérac, le 16 MAI 2014

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL
POLE JURIDIQUE ET
CONTENTIEUX INTERMINISTERIEL
Affaire suivie par K.Benzaid
Mél : khera.benzaid@lot-et-garonne.gouv.fr

Tél. : 05.53.77.61.18
Fax. : 05.53.77.61.77

Monsieur le Président,

Deux articles parus dans le journal Sud-ouest des 24 avril et 14 mai, annoncent la tenue de la « votation » anti-LGV que vous souhaitez organiser aux abords des bureaux de vote et le jour des élections européennes sur les communes de Feugarolles, Xaintrailles et Montesquieu. En outre, le 13 mai, vous avez publié un article sur le site de votre association indiquant que ce sont les communes elles-mêmes qui organiseront cette votation.

Votre projet constitue une diffusion d'un message à teneur politique relatif à un sujet de campagne à dimension transfrontalière et européenne. Le principe constitutionnel de neutralité du scrutin aux abords des bureaux de vote et plus largement l'article L.49 du code électoral, qui clôt la campagne le 24 mai à minuit, s'opposent à la tenue de la votation le 25 mai, que ce soit aux abords des bureaux de vote ou à un endroit quelconque de la commune.

Dans ces circonstances, les maires concernés ne peuvent légalement ni vous autoriser à organiser votre votation le 25 mai, ni prendre en charge cette dernière. Si toutefois, vous procédiez à cette « votation » aux abords des bureaux de vote, vous vous exposeriez à des sanctions pénales. Dans l'hypothèse où vous l'organiseriez le même jour mais à un autre endroit de la commune, le scrutin des élections européennes encourrait l'annulation par le juge électoral pour chaque commune concernée.

Je vous informe toutefois que l'interdiction d'organiser votre votation ne vaut que pour le 25 mai. Vous pouvez librement en assurer le déroulement durant la campagne électorale, à savoir jusqu'au 24 mai à minuit, ou à partir du 26 mai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet par interim,

Frédéric BOVET

Monsieur Charles d'Huyvetter
Président de l'association « Très Grande Vigilance en Albret »
« Tourette »
47230 Feugarolles

Téléphone : 05 53 65 03 18 - www.lot-et-garonne.gouv.fr
2 avenue Foch - 47600 NERAC
Horaires d'ouverture : 8h30 à 12h